

CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente régissent l'ensemble des formations proposées par Organisme de Formation Professionnelle Généraliste. Pour les formations en e-learning, des dispositions spécifiques sont définies à l'article 16 des présentes conditions générales.

Le contrat de vente, ci-après dénommé le « Contrat », est conclu entre Organisme de Formation Professionnelle Généraliste, désigné ci-après comme le « Vendeur », et le « Client » ou « Stagiaire ». Les termes « Client » et « Stagiaire » sont utilisés de manière interchangeable dans ce document et se réfèrent respectivement à toute personne physique ou morale achetant des services de formation auprès de Organisme de Formation Professionnelle Généraliste et à toute personne participant à une formation dispensée par Organisme de Formation Professionnelle Généraliste.

Ces documents, ainsi que leurs éventuelles annexes, constituent l'intégralité de l'accord entre les parties. Ils annulent et remplacent tous les accords, promesses, arrangements ou négociations antérieurs, qu'ils soient verbaux ou écrits, relatifs à l'objet du Contrat.

En cas de divergence entre une disposition spécifique incluse dans un devis, une proposition commerciale ou tout autre document contractuel particulier (ci-après désigné comme les « Conditions Particulières de Vente ») et une disposition des présentes Conditions Générales de Vente, les Conditions Particulières de Vente auront priorité et seront appliquées.

Pour les formations en e-learning, l'article 16 des présentes Conditions Générales de Vente prévaut sur toute autre disposition en cas de contradiction.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux clients professionnels et aux clients particuliers.

Pour les formations en e-learning, l'article 16 des présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation prévaut sur toute autre disposition en cas de contradiction.

ARTICLE 1 – RÉSERVATION

Pour réserver vos places, veuillez contacter votre interlocuteur commercial et fournir vos coordonnées complètes, ainsi que les détails de la formation (intitulé, référence, date et nombre de places souhaitées). Toute réservation doit être confirmée par écrit.

Si la formation, qu'elle soit en présentiel ou en distanciel, se déroule chez le client, ce dernier est responsable de vérifier le bon fonctionnement de l'équipement technique utilisé pour la formation. Dans ce cas, ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE GÉNÉRALISTE décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnement des outils.

Il est essentiel que les participants respectent les compétences et/ou expériences requises pour tirer pleinement profit des formations proposées.

ARTICLE 2 – INSCRIPTION

Pour vous inscrire à une formation, veuillez soumettre un bon de commande par email, par courrier à l'adresse du site de formation concerné, ou directement à votre interlocuteur commercial.

Vous pouvez également effectuer votre commande en complétant et signant le bulletin d'inscription qui vous aura été communiqué par votre interlocuteur commercial.

Vous pouvez également effectuer l'inscription via notre site web.

Le bon de commande doit contenir les informations suivantes* :

- Les coordonnées complètes de votre société ou le nom du stagiaire, ainsi que celles de la personne responsable du dossier, et l'adresse de facturation si différente.
- L'adresse e-mail et l'adresse postale complète pour la convocation du client et/ou du stagiaire, si elles diffèrent de l'adresse principale.
- Le nom et le prénom des participants (stagiaires).
- L'intitulé de la formation.
- Les dates de la formation.
- Le lieu de la formation.
- Le montant total de la commande.
- Le justificatif du versement de l'acompte correspondant à 50% du montant total de la commande, à envoyer au moins 15 jours ouvrés avant le début de la formation.
- Si votre formation est financée par un Opérateur de compétences (OPCO), veuillez nous fournir les informations suivantes : le nom de l'OPCO, votre numéro d'adhérent et le numéro de dossier. L'accord de prise en charge par l'OPCO doit nous parvenir au moins 15 jours ouvrés avant le début de la formation.
- En cas d'accord partiel de prise en charge par un opérateur de compétences (OPCO), un acompte correspondant à 50% du montant restant dû devra être réglé au moins 15 jours ouvrés avant le début de la formation.

* non applicable aux stagiaires inscrits à une formation financée par le compte Personnel de Formation (CPF).

ARTICLE 3 – CONVOCATION A UNE FORMATION EN PRESENTIEL ORGANISÉE PAR ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE GÉNÉRALISTE AU SEIN DE SES LOCAUX OU DE LOCAUX MIS À DISPOSITION

Une fois le bon de commande ou le bulletin d'inscription reçu, l'inscription est enregistrée. Une convocation est ensuite envoyée aux clients et/ou stagiaires inscrits avant le début de la formation, sous réserve que le montant de la commande soit intégralement acquitté. Cette convocation est systématiquement envoyée par e-mail au client et/ou stagiaire. En l'absence d'une adresse e-mail valide, la convocation sera adressée à la personne en contact avec notre service commercial.

ARTICLE 4 – ANNULATION – RÉTRACTATION PAR LE CLIENT PROFESSIONNEL

4.1. Annulation ou Report par le Client*

Toute annulation ou demande de report d'inscription de la part du Client doit être signalée et confirmée par écrit. Les conditions de facturation liées à l'annulation sont les suivantes :

- Dans un délai supérieur à 30 (trente) jours ouvrés avant le début de la formation : Le client sera facturé 50 % du montant de la formation.
- Dans un délai compris entre 30 (trente) jours et 15 (quinze) jours ouvrés avant le début de la formation : Le Client sera facturé 70 % du montant de la formation.
- Dans un délai inférieur à 15 (quinze) jours ouvrés avant le début de la formation : Le client sera facturé du montant total de la formation.

*non applicable aux stagiaires inscrits à une formation financée par le compte Personnel de Formation (CPF). Pour des détails précis et des situations particulières, il est recommandé de consulter directement le site officiel du CPF.

4.2. Droit de Rétractation non applicable aux clients professionnels

Conformément à l'article L.442-2 du Code de la consommation, les clients professionnels n'ont pas de droit de rétractation pour les formations commandées auprès de Organisme de Formation Professionnelle Généraliste.

4.3. Droit de Rétractation pour le client/stagiaire particulier

Le droit de rétractation pour les clients particuliers est de 14 jours à compter de la signature du contrat, conformément aux dispositions de l'article L.221-18 du Code de la consommation. En cas de rétractation dans ce délai, les sommes versées seront remboursées, déduction faite des frais administratifs éventuels. L'Organisme de Formation fournira un formulaire spécifique que le stagiaire doit remplir et signer pour renoncer au droit de rétractation. Ce formulaire doit être fourni et signé avant le début de la formation.

4.4. Droit de Rétractation pour le client/stagiaire inscrit à une formation financée par le Compte Personnel de Formation (CPF)

Lorsqu'il confirme, tel que prévu dans les « CONDITIONS PARTICULIÈRES TITULAIRES » de Mon Compte Formation du 01/07/2024 (- CP Titulaires - Version 12- juillet 2024) soit à compter de la conclusion du contrat, le Stagiaire dispose d'un délai de 14 (quatorze) jours ouvrés pour se rétracter. Afin de permettre au Stagiaire d'exercer son droit de rétractation, une fonctionnalité lui permettant d'annuler son inscription en formation est prévue dans son espace personnel sur la Plateforme « Mon Compte Formation ».

Le stagiaire devra suivre les étapes suivantes :

- Connexion à son espace personnel
- Sélection de la section « dossier »
- Sélection du dossier de formation
- Sélection de l'icône « annuler mon inscription »
- Confirmation de l'annulation

Après avoir annulé le dossier de formation dans les délais de rétractation, le compte du titulaire sera crédité du montant payé pour la session de formation. Les éventuels remboursements de la participation financière et du reste à charge seront effectués par le même moyen de paiement que celui utilisé pour l'achat initial dans un délai qui ne peut dépasser 30 (trente) jours calendaires.

L'Organisme de formation reçoit une notification de la rétractation du Stagiaire sur son Espace professionnel.

À l'expiration du délai de rétractation, le Stagiaire est considéré comme inscrit et sa place réservée. Il est dès lors tenu de participer à la formation.

4.5. Renoncement au droit de rétractation spécifiques au CPF

Par ailleurs, il est précisé au Titulaire de compte personnel de formation que l'Organisme de formation doit respecter un délai obligatoire de 11 jours ouvrés entre la date d'envoi de sa proposition de Commande au Titulaire de compte et la date de début de la formation mentionnée dans sa proposition.

Le Stagiaire accepte expressément que le contrat le liant à l'Organisme de formation soit exécuté avant l'expiration du délai de rétractation à l'entrée en formation. En tout état de cause, il renonce à son droit de rétractation à la date de début de la formation mentionnée dans la Commande qu'il a acceptée.

4.6. Renonciation au Droit de Rétractation – Cas Général

En vertu de l'article L.221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas dans certains cas spécifiques. Pour les formations, la renonciation au droit de rétractation peut intervenir dans les situations suivantes :

- Exécution Immédiate avec Accord Express : Si le stagiaire accepte expressément et par écrit que la formation commence avant la fin du délai de rétractation de 14 jours, il peut renoncer à ce droit. Dans ce cas, le stagiaire doit signer un document de renonciation au droit de rétractation avant le début de la formation.
- Exemple de Clause : "Je reconnais avoir été informé que je renonce à mon droit de rétractation, et accepte que la formation commence avant la fin du délai de 14 jours."
- Services Fournis Immédiatement : Si le service de formation commence immédiatement et que le stagiaire a été clairement informé de cette condition avant la signature du contrat, la renonciation au droit de rétractation est possible.

4.7. Annulation par Organisme de Formation Professionnelle Généraliste

Organisme de Formation Professionnelle Généraliste se réserve le droit d'annuler une formation en cas de nombre d'inscrits insuffisant ou en cas de problème technique. Les participants seront alors informés au moins dix jours ouvrés avant le début de la session, et de nouvelles dates leur seront proposées. En cas d'annulation par Organisme de Formation Professionnelle Généraliste, les frais de déplacement et d'hébergement engagés par les participants ne seront pas remboursés.

ARTICLE 5 – SUPPORTS DE COURS - RESSOURCES MATÉRIELLES

5.1. Utilisation des Supports de Formation

Les documents fournis lors des formations sont protégés par les Articles 40 et 41 de la Loi du 11 mars 1957. Conformément à ces dispositions :

- Toute reproduction ou présentation totale ou partielle sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit est illégale.
- L'article 41 permet uniquement les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé et non destinées à une utilisation collective.
- Les analyses et courtes citations sont autorisées à condition de mentionner clairement le nom de l'auteur et la source.
- Toute infraction à ces règles constitue une contrefaçon, passible de sanctions conformément aux Articles 425 à 429 du Code Pénal.

5.2. Ressources Matérielles

Le Client s'engage à disposer de toutes les ressources matérielles nécessaires (équipements informatiques, etc.) pour le bon déroulement de la formation, en accord avec les prérequis spécifiés dans le programme de formation.

5.3. Formation sur Site Client

Lors de formations se déroulant sur le site du Client, ce dernier doit fournir des locaux conformes aux exigences légales et réglementaires en vigueur. Ces locaux doivent être appropriés pour la réalisation de la formation et permettre son déroulement dans de bonnes conditions.

ARTICLE 6 – NON-SOLLICITATION

Le Client et/ou le Stagiaire s'engage à ne pas solliciter directement ou indirectement le formateur chargé de la prestation ou toute autre personne de l'Organisme de Formation Professionnelle Généraliste avec lesquelles ils ont été en contact durant leur formation. Cet engagement reste valide pendant une période de 12 mois suivant la fin de ladite formation. Cette restriction s'applique aussi bien au personnel salarié de l'Organisme de Formation Professionnelle Généraliste qu'aux formateurs vacataires, auto-entrepreneurs, indépendants ou contractuels.

ARTICLE 7 – RÈGLES D'USAGE DE L'INTERNET

Le Client et/ou Stagiaire qui se connecte sur le site reconnaît et accepte les caractéristiques et limites de l'internet.

En particulier, le Client et/ou Stagiaire reconnaît :

- Sa responsabilité exclusive quant à l'usage qu'il fait du site.
- Que la communication de ses identifiants se fait sous sa propre responsabilité.
- Sa connaissance des caractéristiques techniques de l'internet (performances techniques, temps de réponse).
- Sa responsabilité de s'assurer que son ordinateur dispose des caractéristiques techniques nécessaires pour accéder correctement au site.
- Sa responsabilité de prendre les mesures adéquates pour la protection et la sauvegarde de ses données et logiciels contre tout virus circulant éventuellement sur le site.

En conséquence, l'Organisme de Formation Professionnelle Généraliste décline toute responsabilité pour tous dommages directs ou indirects découlant de l'usage du site, d'internet, ou de la présence de virus.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITÉ

L'Organisme de Formation Professionnelle Généraliste s'engage à fournir les prestations de formation avec tout le soin et la compétence nécessaires, dans le cadre d'une obligation de moyens. La responsabilité de l'Organisme de Formation Professionnelle Généraliste ne pourra être engagée que sur la base d'une faute prouvée et exclusive de sa part.

L'Organisme de Formation Professionnelle Généraliste décline toute responsabilité concernant les objets personnels des clients et/ou stagiaires ainsi que les dommages causés au matériel des clients et/ou stagiaires.

La société Organisme de Formation Professionnelle Généraliste ne pourra en aucun cas être tenue responsable de tout dommage, qu'il soit matériel ou immatériel, direct ou indirect, résultant directement ou indirectement des prestations fournies. Cela inclut notamment les pertes commerciales ou financières, la perte de clientèle, la détérioration de l'image de marque, la perte de bénéfices, la perte de commandes, ainsi que tout trouble commercial. L'Organisme de Formation Professionnelle Généraliste décline également toute responsabilité pour la perte totale ou partielle des données ou fichiers du client, ainsi que toute action en justice émanant de tiers.

Nonobstant ce qui précède, la responsabilité de l'Organisme de Formation Professionnelle Généraliste en cas d'engagement de sa responsabilité pour les prestations de formation est expressément limitée au montant effectivement payé par le client pour la prestation de formation concernée.

ARTICLE 9 – CONVENTION DE FORMATION

L'Organisme de Formation Professionnelle Généraliste est agréé en tant qu'organisme de formation continue et est habilité à émettre des conventions de formation. Pour simplifier vos procédures administratives, l'Organisme de Formation Professionnelle Généraliste fournit des Devis et des Factures. Sur demande, nous pouvons également vous fournir une convention de formation.

ARTICLE 10 – CERTIFICATION

Les modalités et les délais de certification sont fournis à titre indicatif. L'Organisme de Formation Professionnelle Généraliste ne pourra être tenue responsable des modifications d'échéances ou des versions imposées par les éditeurs sur lesquels dépendent les certifications.

ARTICLE 11 – FACTURATION

11.1. Conditions de Facturation

Une facture portant la mention « acquittée » sera émise dès que la totalité du montant de la commande aura été réglée par le client. Nos prix sont indiqués hors taxes. Tout changement du taux de TVA entraînera automatiquement un ajustement des prix toutes taxes comprises (TTC). Tout stage commencé est dû dans son intégralité. En cas de règlement partiel ou de non-règlement par l'OPCO du client, quelle qu'en soit la raison, le montant de la commande devient immédiatement exigible auprès du client. Aucun remboursement ne sera accordé en cas d'abandon en cours de formation, quel que soit le motif de l'abandon ou le moment où il survient. De même, aucun remboursement ne sera accordé en cas d'absence à une partie ou à la totalité de la formation, indépendamment de la raison de l'absence.

11.2. Révision des Prix

Les prix seront automatiquement révisés chaque année. Cette révision s'appliquera de plein droit, sans nécessité de formalités préalables ou de demande spécifique.

ARTICLE 12 – CONDITIONS DE PAIEMENT

Pour les commandes de formation en présentiel ou en distanciel synchrone (visioconférence ou classe virtuelle en direct avec formateur/intervenant) : Nos prestations sont payables avant le début de la formation et sans escompte. Pour toute commande, un acompte correspondant à 50 % du montant total de la formation est exigé au moment de l'inscription ou au plus tard 15 jours ouvrés avant le début de la formation. Le solde restant doit être réglé par le client avant le début de la formation.

Pour les formations en distanciel asynchrone (e-learning), le paiement complet de la formation est requis au moment de la commande. Le client peut effectuer ce paiement soit en ligne par carte bancaire au moment de la commande, soit par virement bancaire. Une fois le paiement reçu, l'accès au module de formation choisi sera attribué, ou dans le cas d'une attribution à plusieurs apprenants, les accès aux modules de formation seront attribués. Le client doit vérifier que les adresses électroniques fournies lors de sa commande, auxquelles les accès seront attribués, sont valides. En cas d'adresse électronique invalide, nous déclinons toute responsabilité quant aux retards ou perturbations dans la réception des informations liées à la formation.

Cette condition n'est pas applicable aux commandes des stagiaires qui financent leur formation par le biais du Compte Personnel de Formation (CPF)

ARTICLE 13 – RETARD DE PAIEMENT

En cas de retard de paiement, les montants restants dus porteront de plein droit intérêt au taux de 2% par mois, calculé à partir de la date d'échéance initiale, sans qu'une mise en demeure préalable soit nécessaire. Cette disposition ne porte pas atteinte à l'exigibilité immédiate de la dette.

Conformément à l'article D.441-5 du Code de Commerce, tout client en situation de retard de paiement sera automatiquement redevable à l'égard de la société Organisme de Formation Professionnelle Généraliste d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour couvrir les frais de recouvrement engagés.

ARTICLE 14 – PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL – INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

L'accès aux données personnelles est strictement limité aux employés et préposés de l'Organisme de Formation Professionnelle Généraliste, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies peuvent être communiquées à des tiers liés à l'Organisme de Formation Professionnelle Généraliste par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées nécessaires à la gestion de la formation, sans nécessiter une autorisation préalable du Client et/ou Stagiaire. Ces tiers n'ont qu'un accès limité aux données et sont contractuellement tenus de les utiliser conformément à la législation applicable en matière de protection des données personnelles.

En dehors des cas susmentionnés, l'Organisme de Formation Professionnelle Généraliste s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données personnelles sans le consentement préalable du Client et/ou Stagiaire.

L'Organisme de Formation Professionnelle Généraliste assure la sécurité et la confidentialité des données personnelles en mettant en place les mesures suivantes :

- Sécurité des données : Des mesures techniques et organisationnelles appropriées sont utilisées pour protéger les données personnelles contre tout accès non autorisé ou toute divulgation non autorisée.
- Accès restreint : Les employés et préposés de l'Organisme de Formation Professionnelle Généraliste n'ont accès qu'aux données personnelles nécessaires à l'exécution de leurs fonctions.
- Confidentialité contractuelle : Les tiers ayant accès aux données personnelles dans le cadre de la sous-traitance sont soumis à des obligations contractuelles strictes pour assurer la confidentialité et la sécurité des données.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, notamment la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que le règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable depuis le 25 mai 2018), le Client et/ou Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données en adressant sa demande par courrier à l'Organisme de Formation Professionnelle Généraliste, 61, rue de Lyon 75012 Paris, ou par courriel à : contact@ofpg.fr.

ARTICLE 16 – FORMATIONS E-LEARNING - CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES (CGV) ET CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION (CGU)

16.1. Objet : Le e-learning management system (LMS) de l'Organisme de Formation Professionnelle Généraliste est une plateforme en ligne permettant l'organisation de formations structurées et encadrées.

16.2. Description du Service : Les formations en e-learning consistent en la mise à disposition de modules d'auto-formation dans un espace électronique sécurisé. Après validation de la commande, l'Organisme de Formation Professionnelle Généraliste accorde à l'Utilisateur une licence d'utilisation non exclusive pour accéder aux modules via un lien d'accès aux plateformes LMS gérées par l'Organisme de Formation Professionnelle Généraliste.

16.3. Accès aux Modules : À réception du règlement l'Organisme de Formation Professionnelle Généraliste envoie à l'Utilisateur un lien d'accès à la plateforme e-learning (LMS)*.

Ce lien permet à l'Utilisateur :

- D'accéder aux modules pendant une période débutant à compter de l'envoi de l'accès jusqu'au 31 décembre de l'année en cours sans qu'il puisse excéder de 12 (douze) mois à partir de la réception de l'e-mail de confirmation d'accès.
- De demander une évaluation avant et après la formation.
- De consulter un compte-rendu assurant la traçabilité complète de la formation (« reporting »).

*non applicable aux stagiaires inscrits à une formation financée par le compte Personnel de Formation (CPF). Il est précisé au Titulaire de compte personnel de formation que l'Organisme de formation doit respecter un délai obligatoire de 11 jours ouvrés entre la date d'envoi de sa proposition de Commande au Titulaire de compte et la date de début de la formation mentionnée dans sa proposition. Le Stagiaire accepte expressément que le contrat le liant à l'Organisme de formation soit exécuté avant l'expiration du délai de rétractation à l'entrée en formation. En tout état de cause, il renonce à son droit de rétractation à la date de début de la formation mentionnée dans la Commande qu'il a acceptée.

16.4. Conditions d'Utilisation : Les droits d'utilisation des modules sur la plateforme LMS de l'Organisme de Formation Professionnelle Généraliste sont concédés pour une durée de 12 (douze) mois maximum à partir de l'ouverture des clés d'accès. Ils sont réservés au client Utilisateur signataire du bon de commande, sauf conditions spécifiques acceptées par l'Organisme de Formation Professionnelle Généraliste.

16.5. Confidentialité et Responsabilité : Le lien d'accès est personnel et confidentiel. L'Utilisateur est responsable de sa confidentialité et s'engage à ne pas le céder, revendre ou partager. En cas de perte, vol ou utilisation abusive du lien, l'Utilisateur doit informer immédiatement l'Organisme de Formation Professionnelle Généraliste.

16.6. Caractéristiques des Modules : Chaque module de formation est décrit dans le catalogue e-learning de l'Organisme de Formation Professionnelle Généraliste, disponible en français ou dans d'autres langues spécifiées. L'Organisme de Formation Professionnelle Généraliste se réserve le droit de modifier les modules sans indemnité pour le client Utilisateur.

16.7. Garanties : L'Organisme de Formation Professionnelle Généraliste s'engage à fournir un accès à sa plateforme LMS 24/7 pendant la durée des droits d'utilisation, sauf pour maintenance ou problèmes techniques. L'Utilisateur doit signaler tout dysfonctionnement technique dans les 24 heures suivant sa découverte. L'Organisme de Formation Professionnelle Généraliste s'efforcera de résoudre les problèmes dans un délai de 48 heures ouvrées.

16.8. Exclusions de Garantie : La garantie ne couvre pas les anomalies dues à des modifications des prérequis techniques sans accord préalable, des interventions externes non autorisées, ou des erreurs de manipulation par l'Utilisateur.

16.9. Assistance Technique et Pédagogique

Assistance Technique : L'Organisme de Formation Professionnelle Généraliste propose un service d'assistance technique accessible par téléphone ou par email pour résoudre les problèmes techniques liés à l'utilisation des plateformes LMS.

Assistance Technique par Téléphone : Numéro de téléphone : 01 83 64 16 15

Horaires de disponibilité : Les jours ouvrés du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00

Support en direct : Un technicien qualifié répondra à vos appels pour vous guider et résoudre vos problèmes en temps réel.

Prise en charge rapide : En cas de problème complexe nécessitant une intervention prolongée, un ticket sera ouvert et un suivi personnalisé sera assuré jusqu'à la résolution complète de l'incident.

Confidentialité et sécurité : Toutes les informations partagées lors de l'appel seront traitées de manière confidentielle et sécurisée.

Assistance Technique par Email :

Adresse email : contact@ofpg.fr

Délai de réponse : Les demandes envoyées par email seront traitées dans un délai de 48 heures ouvrées.

Nature du support : L'assistance technique par email couvre les mêmes domaines que le support téléphonique, avec la possibilité d'échanger des captures d'écran et des documents pour une meilleure compréhension des problèmes.

Assistance Pédagogique : OFPG offre également une assistance pédagogique dédiée aux stagiaires, fournie par un formateur qualifié, pour soutenir leur apprentissage et optimiser leur expérience de formation.

Assistance Pédagogique par Email : Adresse email : contact@ofpg.fr

Délai de réponse : Les demandes envoyées par email seront traitées dans un délai de 72 heures ouvrées à compter de la réception de l'email.

Nature du support : Cette assistance comprend :

- Réponses aux questions pédagogiques : Les stagiaires peuvent poser des questions sur le contenu de la formation, les exercices, ou les méthodes d'apprentissage.

- Aide à la compréhension des concepts : Assistance pour clarifier les concepts abordés durant les séquences de formation.

- Conseils pour la réalisation des travaux pratiques : Orientation et conseils pour la réalisation des projets et exercices.

Assurée par un formateur : L'assistance est fournie par un formateur qualifié, capable de fournir des réponses détaillées et personnalisées pour répondre aux besoins pédagogiques des stagiaires.

Suivi des demandes : Chaque demande sera suivie jusqu'à résolution complète. En cas de besoin, un suivi supplémentaire sera assuré pour garantir la compréhension et l'application des conseils donnés.

ARTICLE 17 – ATTRIBUTION DE COMPÉTENCES

Les contrats émis par l'Organisme de Formation Professionnelle Généraliste sont soumis au droit français. Tous litiges survenant entre l'Organisme de Formation Professionnelle Généraliste et le client, et qui ne pourraient être réglés à l'amiable, seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Marseille quel que soit le siège ou la résidence du client.

ACCEPTATION DES CGV

Formation en présentiel :

L'entreprise ou le stagiaire doit accepter pleinement nos conditions générales de vente.

Le stagiaire doit respecter le Règlement Intérieur, qui est transmis au client ou au stagiaire pour les formations intra-entreprises ou affiché dans les locaux de l'Organisme de Formation Professionnelle Généraliste (ou de l'organisme propriétaire des locaux pour les formations interentreprises).

Formation en e-learning :

L'entreprise ou le stagiaire doit également accepter intégralement nos conditions générales de vente, en particulier celles spécifiées dans l'article 16 pour les formations en e-learning et le Règlement Intérieur qui est affiché sur le site internet accessible sur www.ofpg.fr.

Ces conditions garantissent une compréhension mutuelle et le respect des engagements contractuels entre votre entreprise/Le stagiaire et l'Organisme de Formation Professionnelle Généraliste.

Le client ou Le Stagiaire

Lu et approuvé